

PHOTO  
OBLIGATOIRE

# BAFA' CILE

## DOSSIER D'INSCRIPTION

SESSION **2024**

Dossier à retourner complet  
à la Mairie de Buchelay

Au plus tard le 2 décembre

### COORDONNEES

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :    F     M

Âge : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Tél Portable : .....

Email\* : .....

\* obligatoire. Si vous n'en avez pas, vous devez vous en créer une. Cette adresse vous servira lors de la formation.

# SITUATION

Lycéen (ne)       Étudiant (e)       Salarié (e)       Demandeur d'emploi

Autre  : .....

Niveau d'études : .....

## AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

**Je soussigné (e) :**

**Mme, M.** .....

**Résidant** .....

.....

**Tél. Fixe:** .....

**Tél. Portable :** .....

**Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable du jeune\*:** .....

.....

\*Nom, prénom et date de naissance du jeune

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise mon enfant à :

- participer au dispositif « BAFA'CILE » tel que défini dans ce dossier,

Date :

Signature du responsable ou tuteur

Précédée de la mention LU et APPROUVE (en toutes lettres)

# LE DISPOSITIF BAFA'CILE et les CONDITIONS D'ACCES

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre à chaque candidat de s'engager dans une aventure collective citoyenne, de découvrir autrement sa commune et de se former pour obtenir la validation du Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur.

## Présentation du BAFA :

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet « d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs ». Le BAFA est considéré comme une porte d'entrée vers les métiers de l'animation, du social voire de l'enseignement. Il représente la clé pour évoluer en tant qu'animateur reconnu dans le milieu de l'animation.

Ce statut se traduit par deux conséquences pour les animateurs : une rémunération adaptée et une activité qui reste occasionnelle. Le BAFA n'est donc pas un diplôme professionnalisant mais il permet aux accueils de loisirs de disposer d'animateurs qualifiés mais non professionnels lors des périodes de forte demande, c'est -à-dire pendant les vacances scolaires.

## Le BAFA'CILE :

Le projet de BAFA'CILE a été créé d'une part pour répondre à l'intérêt très fort des jeunes pour le BAFA, intérêt le plus souvent non suivi d'une formation à cause d'un coût trop important pour les jeunes et leurs familles et d'autre part pour permettre à la commune de bénéficier des compétences de jeunes Buchelois pour encadrer, en tant qu'animateur, les enfants sur les Accueils Collectifs de Mineurs.

Le dispositif BAFA'CILE a été mis en place afin d'apporter une aide financière et structurelle aux jeunes motivés par l'obtention de la qualification, en contrepartie d'un réel engagement citoyen.

L'obtention du BAFA'CILE se déroule en quatre étapes de formation :

Tout d'abord, il y a le stage de base, qui est un stage théorique d'une durée de 8 jours. Ce stage donne à l'animateur les bases qu'il doit connaître sur le développement des enfants et le cadre légal d'exercice de l'animation. Il profite de ce premier stage pour se familiariser avec les techniques d'animation.

Le stage pratique, d'une durée de 14 jours, est la deuxième étape de la formation. Le stagiaire a le même rôle qu'un animateur confirmé et fait partie intégrante d'une équipe d'animation. Il bénéficie du tutorat d'un animateur référent qu'il peut questionner à tout moment.

Enfin, la dernière étape est constituée d'un ultime stage d'approfondissement, qui va parachever sa formation et lui permettre de réaliser un retour sur expérience, tout en se spécialisant dans une thématique spécifique de l'animation.

En contrepartie de l'aide financière municipale, qui permet au stagiaire de suivre la formation BAFA, le futur animateur se doit de réaliser les 14 jours de stage pratique, les temps de préparation et les temps de régulation au sein d'une des structures de loisirs de la collectivité et 2 actions menées avec la mairie de Buchelay.

# LE DISPOSITIF BAFA'CILE et les CONDITIONS D'ACCES

## CONDITIONS D'ACCES

Les conditions pour bénéficier de la Bourse au BAFA sont les suivantes :

- Être Buchelois
- Avoir 16 ans au moment de l'inscription
- Présenter un dossier complet
- Avoir assisté à la Réunion d'Information obligatoire
- Satisfaire à l'entretien de motivation et aux critères préétablis de sélection.

## DEPOT DE DOSSIER

Le dossier d'inscription devra être déposé à l'accueil de la Mairie au plus tard le 4 décembre 2024. Tout dossier incomplet sera refusé.

## CRITERES DE SELECTION

Tous les candidats, dont le dossier sera complet, devront passer un entretien avec l'équipe pédagogique du Service Jeunesse.

Le choix des bénéficiaires de ce dispositif se fera par une commission d'élus (Maire ou Adjoint) en fonction de critères préétablis par l'équipe pédagogique du Service Jeunesse et suite aux entretiens passés.

L'action ayant pour objectif essentiel d'amener à une participation citoyenne, la commune proposera à 4 candidats, une formation BAFA théorique et d'approfondissement, seront prises en charge par la Commune en échange de l'intervention en qualité d'animateur stagiaire sur l'accueil de loisirs durant 14 jours et 2 actions menées par la commune de Buchelay.

## **PEDAGOGIQUES**

- Le stagiaire s'engage à participer et valider les 3 modules de la formation BAFA
  - o La session générale de 8 jours
  - o Le stage pratique de 14 jours
  - o La session d'approfondissement de 6 jours
- Le stagiaire s'engage à suivre les 2 sessions BAFA qui sont organisées par l'Ifac.
- Le stagiaire s'engage à réaliser son stage pratique au sein d'un ACM de la Mairie de Buchelay.

Ce stage pratique aura lieu soit :

- durant les vacances scolaires de printemps ou d'été.

## **CIToyENS**

En échange de l'aide financière de la commune de Buchelay, le stagiaire interviendra en qualité d'animateur bénévole lors de son stage pratique :

- pour une durée de 14 jours non rémunérée, lors de la période citée ci-dessus.
- lors d'un temps de préparation avec l'équipe pédagogique (dates et horaires à définir par l'équipe pédagogique du Service Education)
- 2 actions menées par la commune de Buchelay

Chaque jeune s'engage à avoir un comportement exemplaire sur chaque session de formation : respectueux, ponctuel et participatif.

## LES ENGAGEMENTS

- Le stagiaire :

La CAF, sous certaines conditions, peut apporter un remboursement de 91,74€ versé au stagiaire, sous réserve d'effectuer les démarches nécessaires.

La commune s'engage à rémunérer le stagiaire en dehors des heures/journées prévues dans son engagement citoyen. (Au-delà des 14 jours de stage pratique)

Une convention sera mise en place et signée entre le jeune et la Municipalité ; elle déterminera les périodes du stage pratique et les temps de préparation exacts.

**En cas de non-respect des engagements du stagiaire, la Commune de Buchelay mettra fin au présent contrat.**

**Le remboursement par le stagiaire des frais engagés par la Ville pour le paiement de la formation sera exigé.**

Signature du Stagiaire

Signature du responsable légal si mineur

Précédée de « lu et approuvé »

Précédée de « lu et approuvé »

## REGLEMENT

La Commune de Buchelay met en place une action citoyenne par le biais d'une formation BAFA en faveur des jeunes buchelois.

### **Article 1 : Age**

La formation s'adresse aux jeunes buchelois de 16 ans révolu (au 1er jour du stage proposé) à 25 ans inclus.

### **Article 2 : Critères de sélection**

Les candidats au dispositif devront passer un entretien avec l'équipe organisatrice.

Les dossiers seront ensuite examinés et sélectionnés par un comité de sélection, composé d'un agent de l'Enfance, un agent de la Jeunesse et un élu.

L'action ayant pour objectif essentiel d'amener à une participation citoyenne, la Commune proposera aux jeunes les plus motivés une formation BAFA théorique, pratique, et d'approfondissement, en échange de faire leurs stages pratiques dans un accueil de loisirs de la commune et de leurs implications dans 2 actions menées par la commune de Buchelay.

### **Article 3 : Engagement**

Les jeunes sélectionnés s'engagent à passer la totalité de la formation.

Une convention individualisée sera mise en place entre le jeune et la Commune ; elle déterminera la durée de l'engagement du jeune.

### **Article 4 : Dépôt des dossiers**

Le dossier d'inscription devra être déposé à la mairie de Buchelay au plus tard le 4 décembre 2024.

Tout dossier incomplet sera refusé.

### **Article 5 : Dépôt et acceptation du règlement.**

La participation à la formation BAFA'CILE est subordonnée à l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

### **Article 6 : Dénonciation de la convention**

La Commune se réserve la possibilité de mettre fin à la convention en cas de défaillance ou de non-respect des engagements du candidat. Cette résiliation se matérialisera par un courrier avec accusé de réception qui sera envoyé au candidat lui précisant qu'un délai de 15 jours de préavis lui est accordé.

De ce fait, le candidat sera tenu de rembourser, le coût réel de la formation théorique, et d'approfondissement. Sont exclues de cette clause, le stage non effectué pour les motifs

Suivants :

- Déménagement du bénéficiaire hors Île-de-France,
- Modification de la situation professionnelle du bénéficiaire entraînant l'incapacité d'effectuer ces stages,
- Évènement familial grave,
- Invalidité du bénéficiaire,
- Décès du bénéficiaire.

Le candidat pourra également, à tout moment, résilier la convention par courrier recommandé avec accusé de réception. De ce fait, le candidat sera tenu de rembourser, le coût réel de la formation théorique et d'approfondissement.

A Buchelay, le :

Signature du stagiaire ou son représentant légal  
pour le mineur précédée de "lu et approuvé"

## QUESTIONNAIRE

Toutes les questions doivent être complétées. Vos réponses doivent être personnelles.  
Vous ne serez pas retenu pour intégrer le dispositif si le questionnaire n'est pas rempli complètement.



# Questionnaire

Toutes les questions doivent être complétées. Vos réponses doivent être personnelles.  
Vous ne serez pas retenu pour intégrer le dispositif si le questionnaire n'est pas rempli complètement.

## Pourquoi souhaitez-vous passer le BAFA ? (*plusieurs choix possibles*)

- Pour financer mes études en obtenant un emploi saisonnier et/ou étudiant
- Pour financer mes loisirs et mes vacances
- Pour m'ouvrir une carrière professionnelle
- Autre : .....

## Comment avez-vous eu connaissance du dispositif B.A.F.A'CILE ?

- La Mission Locale
- Site Internet de la ville, réseaux sociaux
- Le bouche -à-oreille
- Votre établissement scolaire
- Autre, précisez .....

## Quels types d'activités pouvez-vous proposer en tant qu'animateur ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Pratiquez-vous un sport ?    Oui             Non

Si oui lequel : .....

## Pratiquez-vous des activité(s)? (*plusieurs choix possibles*)

- Cinéma
- Musique
- Théâtre
- La lecture
- Arts plastiques
- Non
- Autre, précisez .....

.....  
.....  
.....  
.....



# PIÈCES À FOURNIR

## Pour tous

- Photocopie de la pièce d'identité
- 1 photo d'identité (àagrafer page 1)
- Photocopie justificatif de domicile (quittance ou ERDF, GDF)
- Attestation d'assurance responsabilité civile\*
- CV actualisé
- Le règlement approuvé et signé
- Lettre de motivation pour intégrer le BAFA' C I L E \*\*

*\*responsabilité civile : assurance spécifique, dite « responsabilité civile vie privée» correspond à l'obligation de réparer les dommages causés à autrui. (Inclus généralement dans les assurances extra scolaires ou les assurances habitation).*

*\*\*lettre personnelle : Ne pas copier celle d'un autre ou sur les sites internet, ne pas la faire faire par un autre !!! Précisez vos motivations à passer le BAFA*

## En fonction de votre situation

- Autorisation parentale pour les mineurs (voir p. 2 du dossier)

## À VOS AGENDAS

À partir du 11 novembre 2024 à la mairie de Buchelay  
Retrait du dossier

Le 2 décembre 2024  
Dernier délai pour le dépôt du dossier COMPLET à la Mairie

Dès réception des dossiers complets jusqu'au 17 janvier 2025  
Entretiens de motivation des candidats au BAFA'CILE

Mercredi 22 janvier 2025  
Communication candidats retenus et envoi du courrier de confirmation.